



Commune de Misery-Courtion

CONVOCATION

à l'assemblée communale

du lundi 9 décembre 2024 à 20h00

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Misery-Courtion sont convoqués en assemblée communale le lundi 9 décembre 2024, à 20h⁰⁰, à la halle de gymnastique du centre communal de Misery.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2024

Le procès-verbal ne sera pas lu, mais peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture, dans les dix jours qui précèdent l'assemblée ou sur notre site internet www.misery-courtion.ch

2. Révision des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

3. Adoption des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)

4. Révision du règlement scolaire communal

5. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value

6. Budget 2025

6.1 Compte de résultat

6.2 Budget des investissements

a) Crédit d'étude pour le réaménagement de la place de l'école à Courtion et ses environs

b) Achat d'engins édilitaires (tracteur multifonctionnel et épareuse), crédit y relatif

c) Installation de tir 300 m de Villarepos, remplacement des 6 cibles électroniques, participation communale

d) Eau potable – adhésion au CEFREN

e) Déviation de la conduite d'eau potable et optimisation du réseau, Cournillens secteur Les Mottes, crédit y relatif

f) Participation communale aux investissements du Réseau Santé Lac (RSL)

6.3 Rapport de la Commission financière

7. Election d'un(e) membre à la Commission financière

8. Divers et communications

Tous les documents relatifs aux objets traités durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture, dans les 10 jours précédant l'assemblée ou sur le site internet communal, sous www.misery-courtion.ch.

Le Conseil communal